



Editorial



par
Philippe MARINI

*Président de l'association
Seine-Nord Europe,
Maire de Compiègne*

Société de projet, demande de subvention européenne

Seine-Nord Europe vient de franchir des étapes clés et devient une réalité pour nos territoires

A l'occasion de notre Assemblée générale du 27 janvier 2015, sur laquelle cette lettre d'information revient largement, nous avons pu nous féliciter de la volonté du Gouvernement de créer rapidement une Société de projet dédiée à la réalisation du projet Seine-Nord Europe. Ce type de structure de portage avait été préconisé par la mission de reconfiguration pilotée par le Député Rémi PAUVROS mais également par la mission administrative de l'IGF et du CGEDD. Depuis, les choses se sont accélérées puisque deux événements majeurs sont venus sécuriser le plan de financement de Seine-Nord Europe.

Les Présidents des 4 départements concernés, à savoir le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Oise, ont tout d'abord signé, le 3 février 2015, une convention actant une contribution de ces départements au financement de Seine-Nord Europe à hauteur de 500 millions d'euros. Cet engagement démontre une nouvelle fois combien les territoires sont attachés à ce projet et convaincus

d'en tirer d'ici quelques années d'importants bénéfices en termes de croissance et de création d'emplois.

L'autre événement, très attendu par notre association, a été la confirmation par les ministres concernés, le 26 février 2015, d'une demande de subvention commune de la France, de la Wallonie et de la Flandre, auprès de la Commission européenne pour financer à hauteur de 40 % la réalisation de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut. Ces subventions concerneront en France le canal Seine-Nord Europe, mais également différents aménagements connexes sur le réseau fluvial entre Le Havre, Nogent-sur-Seine et Gand en Belgique, dont, nous l'espérons, de manière à la fois progressive et coordonnées : la desserte fluviale directe de Port 2000 et la mise au gabarit Vb de l'Oise. L'Europe ayant fait de Seine-Escaut l'une de ses cinq priorités en termes d'infrastructure, nous n'avons aucun doute sur le caractère positif de la réponse de la Commission européenne attendue d'ici cet été.

Ces différentes avancées confortent le calendrier de réalisation de Seine-Nord Europe auquel Voies navigables de France veille constamment, avec en points de mire un lancement des travaux en 2017 et une mise en service à l'horizon 2023. Il s'agit donc désormais de faire de ce grand projet une réalité pour les populations et une évidence pour les acteurs économiques. Ce sera notre objectif au cours des prochains mois et des prochaines années, en étroite coordination avec la mission confiée au Député Rémi PAUVROS et la future Société de projet.

Si la construction de Seine-Nord Europe est aujourd'hui très bien engagée, il nous reste à conforter son image, à faciliter son appropriation et à contribuer à sa réussite économique. C'est tout le sens de notre engagement depuis 20 ans. ■

> Débat du mardi 27 janvier 2015

Participer à l'appropriation de Seine-Nord Europe par la population, et favoriser son anticipation par les acteurs économiques

Le 27 janvier 2015, notre association a tenu son Assemblée générale et proposé à ses adhérents et parties prenantes un débat sur les nouvelles formes d'actions d'accompagnement du projet Seine-Nord Europe. Organisé en présence de Rémi PAUVROS, Député du Nord et parlementaire en mission nommé par le Premier ministre pour accompagner la réalisation du projet SNE, ce débat a mis en exergue la nécessité de favoriser l'appropriation du projet Seine-Nord Europe par le grand public et par les acteurs économiques. Retour sur les principales interventions.

Une société de projet à venir



Le Président de l'association, Philippe MARINI, et le parlementaire en mission Rémi PAUVROS

Confirmée par le Gouvernement à l'occasion de la remise du rapport IGF-CGEDD sur le projet Seine-Nord Europe, la création d'une Société de projet a fait l'objet d'un amendement gouvernemental au projet de loi pour la croissance et l'activité, dite « Loi Macron ». Adopté à l'Assemblée nationale via l'article 49.3 de la Constitution, ce projet de loi sera débattu au Sénat courant avril 2015. Pour Rémi PAUVROS, « cette Société de projet, qui devrait être créée avant fin 2015, présente l'intérêt d'associer les collectivités territoriales à la réalisation du projet ». Philippe MARINI a salué le franchissement d'une étape clé, ajoutant que « le recours aux ordonnances pour la création de cette Société de projet constituera un gage de réactivité ».

Autre étape importante pour le projet Seine-Nord Europe, l'enquête publique modificative devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 2015. Présent lors de notre débat, Nicolas BOUR, Directeur des Liaisons Européennes et de l'Innovation de VNF, a précisé que ses équipes préparaient activement toutes les procédures liées à la modification du décret d'utilité publique afin de garantir le début des travaux en 2017.

Susciter des engagements de la part des acteurs économiques et veiller à la création des emplois attendus

Pour nourrir le débat sur les pistes d'action de l'association durant cette phase de préparation, Rémi PAUVROS a insisté sur différents points : mobiliser dès maintenant les entreprises sur les opportunités économiques que représente ce projet et mieux

associer les populations aux principaux enjeux du projet. Pour le Député du Nord, le projet Seine-Nord Europe doit être exemplaire dans deux domaines : la démocratie participative et le développement durable. En s'appuyant sur l'expérience des Livres Blancs, Philippe MARINI a souligné la nécessité d'aller au-devant des responsables économiques pour les sensibiliser. Parmi les actions envisageables, sont évoqués des rencontres avec les ports maritimes concernés, des visites sur des sites portuaires et logistiques, des interventions en direction des filières industrielles les plus concernées.

Plusieurs participants ont souligné leur volonté de contribuer à cette mobilisation. Serge CAMINE, Président du CESER Picardie, a rappelé que les CESER ont été de fervents soutiens au projet, qui constituera « un trait d'union pour la future grande région Nord-Pas de Calais – Picardie ». Christian DECOQ, Délégué du GERIF, a évoqué la journée de travail du 10 mars prochain consacrée à Seine-Nord Europe et organisée à Arras en partenariat avec la Conférence Permanente des Chargeurs Nord de France et les CCIR Nord de France et Picardie. Ces CCIR, qui sont « mobilisées depuis longtemps sur le projet » selon le Directeur de cabinet du Président de la CCIR de Picardie, poursuivront leur mission de sensibilisation, ajoutant qu'il y a des choses à montrer en Belgique et en Allemagne. Pour Frans DHAESE, représentant de Waterwegen en Zeekanaal vzw (association d'industriels utilisateurs des voies navigables), les industriels belges attendent depuis longtemps l'ouverture de Seine-Escaut : « ils seront au rendez-vous des trafics sur Seine-Nord Europe ». ■



Près d'une centaine d'invités ont participé au débat proposé par l'association, le 27 janvier 2015.

> Remise du dossier « Seine-Escaut 2020 »

Les partenaires européens du projet de liaison fluviale Seine-Escaut ont déposé leur demande de subvention auprès de l'Union européenne

C'est à Lens que les ministres représentant les différents partenaires de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut se sont réunis, le jeudi 26 février 2015, pour acter la remise d'une demande de subvention « Seine-Escaut 2020 » auprès de la Commission européenne.



De gauche à droite :

- > Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- > Stéphane SAINT-ANDRÉ,
Président de VNF, Député du Pas-de-Calais
- > Peter BALAZS,
Coordinateur du corridor européen
Mer du Nord – Méditerranée
- > Maxime PRÉVOT,
Ministre wallon notamment chargé
des Travaux publics
- > Léo CLINCKERS,
représentant le Ministre flamand
des travaux publics
- > Alain VIDALIES,
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

A travers cette demande de subvention, la France, la Wallonie et la Flandre sollicitent le financement par l'Union européenne de 40 % des investissements réalisés sur la période 2014-2020 sur l'ensemble du périmètre du projet Seine-Escaut, c'est-à-dire du Havre jusqu'à Gand en Belgique (voir carte ci-dessous). Cette demande fait suite à la déclaration de Tallinn d'octobre 2013, co-signée par les Ministres des Transports et des Travaux Publics des territoires concernés et la Commission européenne.

Une subvention européenne dédiée en France au canal Seine-Nord Europe et également aux aménagements connexes.

Les Ministres concernés (voir ci-dessus) ont rappelé à cette occasion que le soutien de l'Europe constituait un levier indispensable à la réalisation de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut. Sur le territoire français, cette liaison comprend non seulement la réalisation de Seine-Nord Europe mais également des opérations d'accompagnement en amont et en aval du canal sur la Seine, l'Oise et dans le Nord-Pas de Calais, conduites par Voies navigables de France. Pour ces opérations connexes, les financements européens viendront compléter ceux prévus dans les Contrats de Plan Etat-Régions (CPER) 2015-2020 actuellement en cours de finalisation. Pour le Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES, « ce dépôt d'un dossier de subvention permet de franchir une nouvelle étape vers la réalisation de ce grand chantier, avec un objectif de mise en service à partir de 2023. ». Il s'agira également de s'appuyer sur les ports intérieurs et les hubs européens pour mettre en œuvre le corridor européen multimodal « Mer du Nord - Méditerranée ». ■

L'engagement fort des départements de la Somme, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais

Le 3 février 2015, les Présidents des quatre départements concernés par le projet Seine-Nord Europe ont signé une convention actant l'engagement de leur collectivité à financer la réalisation du futur canal à hauteur de 500 millions d'euros. La répartition des contributions sera la suivante : 200 millions d'euros pour le Nord, 130 pour le Pas-de-Calais, 100 pour l'Oise et 70 pour la Somme.

« Ce sera le chantier du siècle ! C'est un projet socialement et écologiquement responsable qui va mobiliser beaucoup d'emplois et aussi générer beaucoup d'activités économiques. Il fallait que les collectivités s'engagent aux côtés de l'Etat et nous avons trouvé les voies et moyens de cet engagement dans les délais impartis » a souligné Michel DAGBERT, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais.



Le projet de liaison fluviale à grand gabarit Seine-Escaut. © VNF

La filière fluviale résiste à la crise et les trafics se modernisent

En 2014, le fluvial a su résister malgré un contexte économique global morose. Avec une légère baisse de 2 % des tonnes-kilomètres réalisées, le secteur se maintient globalement. Parmi les trafics qui font preuve d'un réel dynamisme, on retrouve les principales filières qui devraient profiter à plein de Seine-Nord Europe : le conteneur, la métallurgie et les produits agricoles.



Transport fluvial de conteneurs.

« Au global, 56,7 Mt et 7,7 Mdt/km auront été transportées en 2014 par la voie fluviale en France sur le réseau navigable national », précise VNF via un communiqué diffusé le 6 février 2015. Ce résultat apparaît en repli par rapport à celui de 2013, aussi en bien en tonnages (- 3 %) qu'en prestations (- 2 %). Cette baisse des trafics globaux est imputable selon VNF aux « tensions observées sur les secteurs du transport de matériaux de construction et du charbon ». Le transport fluvial pâtit ainsi des difficultés que traverse actuellement le BTP et de la fermeture des dernières centrales thermiques utilisant le charbon comme combustible.

Les résultats des filières porteuses comme le conteneur

Le trafic de conteneurs enregistre une hausse sensible de ses volumes (+ 5,2 %) et revient quasiment à son niveau record de 2012. Le secteur métallurgique affiche une croissance à deux chiffres (+ 10,1 %), principalement porté par le bassin de la Seine. Sur ce secteur, VNF précise que l'activité a doublé. Enfin, les trafics liés aux produits agricoles ont augmenté de 9,4 %. Pour VNF, ce dernier résultat est la conséquence de « l'excellente performance des produits français à la grande exportation avec un positionnement stratégique de l'offre logistique fluviale sur cette filière ». ■

L'accès à Port 2000 au Havre facilité pour les unités fluviales

L'arrêté ministériel du 26 décembre 2014 va permettre d'améliorer la desserte fluviale de Port 2000. La création d'une chatière fluviale reste néanmoins une nécessité.

Pour rappel, Port 2000 n'est aujourd'hui accessible qu'aux automoteurs, via un court parcours en mer, en fonction de leurs caractéristiques techniques et des conditions météo. Après une large concertation menée en 2012 auprès des opérateurs fluviaux, un nouvel arrêté est venu moderniser les dispositions en vigueur : les limites à la circulation seront redéfinies en fonction de chaque automoteur et le transport de colis exceptionnels sera désormais possible sous certaines conditions.

Si notre association se félicite de cette avancée, elle rappelle tout l'intérêt économique, en vue de l'ouverture de Seine-Nord Europe, de la création d'un accès fluvial direct à Port 2000 via une chatière ou une écluse. De nouvelles études sur cet équipement devraient être lancées. Les opérateurs fluviaux avaient souligné dès l'ouverture de Port 2000 la nécessité de proposer cet accès direct, pour conforter la compétitivité du mode fluvial. Le financement de cet équipement pourrait être assuré via les CPER 2015-2020 mais également par l'Union européenne en tant qu'aménagements à réaliser sur la liaison Seine-Escaut. ■

Les nouveaux membres et le Bureau de l'association Seine-Nord Europe

A l'occasion de l'Assemblée générale du 27 janvier 2015, l'association Seine-Nord Europe a pu saluer l'arrivée de nouveaux membres :

- Le Conseil départemental du Nord ;
- Les villes d'Arras, de Béthune et de Péronne ;
- La Métropole européenne de Lille ;
- Les Communautés d'agglomération d'Artois Flandres, de Cambrai, de Caudrésis Catésis ;
- Les Communautés de communes de Haute Somme, du Pays Neslois et du Pays de Valois ;
- Waterwegen & Zeekanaal vzw ;
- GDF Suez Picardie ;
- Gustave HERBO représentant MNLE Sensée Scarpe.

Avant d'être renouvelé à la suite des élections territoriales de 2015, le Comité de direction de l'association a été reconduit de la manière suivante :

- **Président** : Philippe MARINI, Maire de Compiègne
- **Vice-Présidents** :
 - Daniel PERCHERON, Président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais
 - Serge CAMINE, Président du CESER de Picardie
 - Christian ROSE, Délégué général de l'AUTP
- **Vice-Président – Secrétaire général** : Jean-François DALAISE, administrateur de Ports de Paris/HAROPA
- **Vice-Président – Trésorier** : Philippe VASSEUR, Président de la CCIR Nord de France